

MANUEL DE BIENVENUE

Informations pour les membres du Groupe PSE et leur équipe





Table des matières

Message de bienvenue	3
Qui sommes-nous	4
Nos priorités politiques	4
Notre règlement intérieur.....	6
Comment devenir membre du Groupe PSE	6
Nos structures internes: les réunions du Groupe PSE et de son Bureau	6
L'égalité entre les femmes et les hommes, un de nos valeurs.....	7
Nos activités en communication.....	7
Votre travail au Comité et en quoi nous pouvons vous rendre service	9
Les commissions du Comité	9
Les Présidents des commissions du Comité du Groupe PSE.....	11
Les sessions Plénières.....	12
Les organes du Comité	13
Qui fait quoi.....	18
Les méthodes de travail	20
Rejoignez le réseau socialiste européen	23
Contactez-nous	24

Cher/ère membre,

Bienvenue au Comité européen des régions !

En tant que Secrétariat du Groupe PSE, nous sommes ravis de travailler avec vous pour le nouveau mandat et de vous aider à faire entendre la voix des villes et des régions progressistes dans l'Union européenne.

Cette note vise à rassembler certaines informations clés afin de faciliter votre travail en tant que membre du Comité, de vous familiariser avec les procédures et de vous montrer ce que nous pouvons faire pour vous aider dans votre travail au Comité.

Nous sommes à votre disposition si vous avez besoin d'informations supplémentaires et sommes impatient/e/s de travailler avec vous pour une Union européenne plus juste, plus solidaire et plus durable, qui ne laisse aucune personne, ni aucune région pour compte.

Nous nous réjouissons à l'idée de coopérer avec vous et nous vous souhaitons beaucoup de succès dans votre mandat au Comité !













Le Secrétariat du Groupe PSE au Comité européen des régions





Qui sommes-nous

Présidé par Christophe Rouillon (Maire de Coulaines, France) et la première vice-présidente Yoomi Renström (Maire d'Ovanåker, Suède), depuis le 8 octobre 2019, **le Groupe du Parti socialiste européen (PSE) au Comité européen des régions** rassemble des responsables politiques sociaux-démocrates et progressistes qui ont été élus au niveau local et régional dans les différents pays de l'UE et ont adhéré au PSE soit par l'intermédiaire de l'un de ses partis membres, soit à titre individuel. Le Groupe entend promouvoir une vision progressiste de l'Union européenne, axée sur la solidarité, le développement durable et sur la cohésion sociale et territoriale.

 <p>Christophe ROUILLON President </p> <p>PES Group President and Member of the Bureau of the Committee of the Regions</p>	 <p>Yoomi RENSTRÖM First Vice-President </p> <p>PES Group First Vice-President</p>	 <p>Enrico ROSSI Vice-President </p> <p>PES Group Vice-President</p>
 <p>Kata TÜTTŐ Vice-President </p> <p>PES Group Vice-President</p>	 <p>Concepción ANDREU RODRÍGUEZ Vice-President </p> <p>PES Group Vice-President and Member of the Bureau of the Committee of the Regions</p>	 <p>Roby BIWER Vice-President </p> <p>PES Group Vice-President of the Bureau of the Committee of the Regions and Treasurer</p>

Le **Comité européen des régions** (CdR) est l'Assemblée politique des représentants des pouvoirs locaux et régionaux de l'UE. Il a pour but d'associer les présidents de régions, les maires ainsi que les conseillers locaux et régionaux à l'élaboration des politiques de l'UE et de faire entendre ainsi la voix des territoires européens, qui sont directement chargés de la mise en œuvre de quelque 70% de la législation de l'Union. Grâce à leur double mandat, à l'échelon local ou régional et au niveau européen, les 329 membres du Comité et 329 membres suppléantes, issus des 27 États membres de l'UE, jouent un rôle clé pour relever au plus près du terrain les défis qui se posent à elle. De plus, le Comité sert aussi de plateforme pour les collectivités locales et régionales afin de rencontrer et de développer un réseau pour échanger de bonnes pratiques et pour promouvoir une nouvelle vision pour l'Europe.

Nos priorités politiques

Les priorités politiques du Groupe PSE constituent notre socle commun de valeurs et tracent le cadre de notre action politique. Le Groupe procède à leur adoption au début et à mi-parcours du mandat du Comité. Les plus récentes ont été adoptées en juin 2022 et peuvent être consultées [ici](#).

Elles prônent en particulier :

- > **LA COHÉSION TERRITORIALE AU SERVICE D'UNE VÉRITABLE RELANCE EUROPÉENNE ET D'UN FUTUR PROSPERE** | Appui en faveur d'une relance progressiste, inclusive et durable en assurant une politique de cohésion forte et robuste comme instrument d'investissement pour le futur.

- > **LA RÉALISATION D'UNE EUROPE SOCIALE** | Mise en œuvre du socle européen des droits sociaux en partant des villes et des régions.
- > **UNE VISION PROGRESSISTE ET SOCIALE DE LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE** | Une nouvelle approche du modèle sociétal et de croissance de l'Europe : donner aux villes, aux régions et aux villages les moyens d'agir en tant que catalyseurs de bien-être dans la société.
- > **UNE VOIE JUSTE VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE** | Mise en œuvre d'un pacte vert pour l'Europe socialement juste et territorialisé, en faisant passer la planète et les personnes en premier.
- > **PRÊTS POUR UNE ÈRE DU NUMÉRIQUE SOCIALEMENT JUSTE** | Garantie d'une transition numérique socialement juste et de la cohésion.
- > **LA RESPONSABILISATION DES CITOYENS POUR UNE EUROPE PLUS DEMOCRATIQUE ET POLITIQUE** | Renforcement et développement de la démocratie européenne en promouvant des moyens innovants de participation citoyenne dans le processus décisionnel de l'Union européenne.



Les membres du Groupe PSE lors de la réunion extraordinaire du Groupe PSE à Florence en novembre 2022 pour une Europe de la jeunesse.



Notre règlement intérieur

Le règlement intérieur du Groupe PSE, adopté en décembre 2015, fournit les garanties nécessaires à sa démocratie interne et à la transparence de son fonctionnement.

Le règlement intérieur :

- › définit qui sont les membres du Groupe;
- › explique les organes et les responsabilités du Groupe;
- › établit l'organisation du travail;
- › organise le Secrétariat ainsi que les procédures financières.

Le règlement intérieur du Groupe PSE est consultable [ici](#).



Comment devenir membre du Groupe PSE

Tout membre ou suppléant adhérent d'un parti national qui fait partie du Parti socialiste européen (PSE) est automatiquement membre du Groupe PSE.

Un membre sans affiliation à un parti politique ou affilié à une formation qui ne fait pas partie du PSE peut soumettre une demande individuelle d'adhésion au Groupe PSE s'il adhère aux valeurs collectives évoquées dans le préambule de son règlement intérieur. Le Bureau du Groupe, après consultation de la délégation nationale concernée, statue sur ces demandes individuelles d'adhésion soumises par d'autres membres du Comité européen des régions.



Nos structures internes : les réunions du Groupe PSE et de son Bureau

Le Bureau du Groupe PSE se charge des préparatifs concernant l'organisation générale de ses travaux et son budget et coordonne les positions de ses membres siégeant au Bureau du Comité. Le Bureau du Groupe PSE se compose de son président, de son premier et de ses autres vice-présidents et d'au moins un membre de chacun des États membres de l'Union européenne qui sont représentés dans le Groupe, tel que proposé par la délégation concernée; y siègent également d'office, en vertu de leurs fonctions, les membres PSE qui font partie du Bureau du Comité européen des régions, ceux qui président des commissions ou la commission des affaires financières et administratives, ainsi que les coordonnateurs du Groupe pour les commissions du Comité.

Le Groupe PSE se réunit systématiquement lors de chaque session Plénière du Comité européen des régions, normalement le matin du premier jour de la session Plénière. À cela s'ajoutent éventuellement deux réunions extraordinaires par an, une à Bruxelles et une autre dans la ville/la région d'un/e membre du Groupe, à la suite d'une invitation. Ces réunions extraordinaires sont l'occasion pour les membres du PSE de débattre de sujets plus approfondis qui présentent un intérêt pour le Groupe, conformément aux priorités politiques,

ainsi que d'échanger avec la famille progressiste plus large (en particulier le Groupe S&D au Parlement européen). Elles peuvent également inclure une visite d'étude pour les projets mis en œuvre dans la ville ou la région hôte. Les membres du Groupe PSE prennent la décision concernant ces événements statutaires à la réunion du Groupe. Le Groupe PSE dispose également d'un budget annuel pour l'organisation d'activités thématiques (telles que des conférences, des séminaires ou des visites d'étude).



Un aperçu d'une réunion du Groupe PSE avant une session Plénière

L'égalité entre les femmes et les hommes, un de nos valeurs

En mai 2018, le Groupe a adopté un **code de conduite sur l'égalité hommes-femmes**, par lequel il s'engage à garantir que ses travaux respectent systématiquement l'impératif de l'égalité entre les hommes et les femmes. Plus précisément, ce texte dispose qu'il se doit d'atteindre une parité de 50-50% entre les membres du PSE, en appliquant une stricte politique d'égalité dans toute une série de domaines. En outre, il s'engage à accroître le nombre total de femmes désignées comme membres du Comité européen des régions, en menant une action de sensibilisation parmi les chefs des délégations nationales et les instances responsables de ces désignations. La mise en œuvre du principe d'égalité entre les hommes et les femmes fera l'objet d'une évaluation, sur une base annuelle.

À ce sujet, vous pourrez trouver sur notre [site Internet](#) des informations supplémentaires, accompagnées d'infographies fort utiles, ainsi qu'un lien vers le code de conduite, en anglais, français et allemand.

Nos activités en communication

La communication occupe une place centrale dans l'élaboration des politiques. La communication de notre Groupe vise à aider les membres à communiquer sur leurs travaux

au sein du Comité européen des régions et à mieux faire connaître les priorités politiques du Groupe.

Les travaux de communication (presse, événements, réseaux sociaux, vidéos, courriels, photographies, etc.) sont menés en étroite collaboration avec les membres et sont renforcés par les membres. La communication du Groupe ne peut être efficace que si ses messages sont diffusés et relayés par ses membres.

L'équipe de communication est à tout moment à la disposition des membres, pour les faire bénéficier d'un conseil et d'un soutien médiatique, notamment pour les activités suivantes :

- › conseiller les membres sur la manière de communiquer sur leurs activités au sein du Comité et sur les priorités politiques du Groupe;
- › assister les membres dans les activités de presse (communiqués de presse, contacts, terrains), tant pour les médias à Bruxelles que pour les médias régionaux/locaux;
- › promouvoir les activités du Groupe et des membres sur les réseaux sociaux;
- › réaliser des entretiens vidéo avec des membres et d'autres vidéos en rapport avec les priorités politiques;
- › mener des campagnes globales, telles que la campagne [#ProgressiveLocalStories](#), qui illustre la manière dont les dirigeant/e/s du niveau local et régional se mobilisent pour construire une Europe plus durable;
- › fournir des formations ciblées aux membres en matière de communication (exemple: Formation Twitter).

Le Groupe PSE organise des manifestations tant à Bruxelles que dans les villes et les régions d'Europe. En particulier, le Groupe a récemment lancé les "laboratoires locaux progressistes" liés à sa priorité politique des objectifs de développement durable, qui sont des débats locaux visant à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre responsables politiques progressistes des niveaux locaux et régionaux, en se connectant à la nouvelle génération de dirigeant/e/s progressistes et en promouvant la sensibilisation aux priorités politiques importantes. Un appel est lancé une fois par an pour demander aux membres s'ils souhaitent accueillir le Groupe pour l'un de ces événements.

Le Groupe organise également un [réseau destiné aux jeunes hommes et femmes élus au niveau régional et local](#), et organise des événements qui leur sont dédiés - comme, pour exemple, une "école" en coopération avec les Jeunes Socialistes Européens (*Young European Socialists - YES*) et le Parti des Européens Socialistes (PES). Plus d'information concernant les éditions futures et passées est disponible [ici](#).

L'équipe de communication partage des idées et des conseils avec les membres par courrier électronique régulier comme par exemple le kit de communication (comprenant des informations sur les réseaux sociaux, la diffusion en continu, etc.) qui est envoyé avant chaque session plénière.

Les membres sont invité/e/s à partager avec le Secrétariat, le cas échéant, les contacts de leurs chargés de communication afin de garantir une circulation d'information plus efficace.

Le Groupe adopte une stratégie de communication annuelle reflétant ses priorités politiques.

Suivez-nous et apprenez-en plus sur :

- [Site web](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [YouTube](#)
- [LinkedIn](#)



— Votre travail au Comité et comment nous pouvons vous aider

Les commissions du Comité

Répondant à des saisines pouvant émaner de la Commission européenne, du Conseil ou du Parlement européen, les six commissions spécialisées du Comité sont chargées d'adopter des projets d'avis qui seront soumis à sa session plénière. La plupart des projets d'avis porte sur des saisines du Comité par la Commission européenne, le Conseil ou le Parlement européen. Il peut également porter ses propres priorités à l'ordre du jour de l'Union européenne, en émettant des avis d'initiative ou résolutions en rapport avec tout domaine qui présente des implications locales ou régionales.

Au début de chaque mandat quinquennal du Comité européen des régions, l'Assemblée plénière constitue ses commissions, afin de préparer ses travaux. Sur la base d'une proposition du Bureau du Comité, elle détermine leur structure et leurs domaines de compétence.

La composition des commissions du Comité doit refléter, dans ses grandes lignes, le poids des différents États membres et Groupes politiques au sein du Comité. Les membres doivent faire partie d'une commission au moins et de deux au plus.

Au cours d'un mandat quinquennal, des membres d'une même délégation nationale peuvent convenir d'échanger leurs sièges dans les commissions du Comité. Pour qu'un tel échange puisse s'opérer, il est nécessaire que le président de leur délégation nationale informe les secrétariats des commissions du Comité concernées, ainsi que le secrétariat général, de toute modification de ce type.



Le président du Groupe du PSE, Christophe Rouillon, accompagné de quelques membres du Groupe du PSE et des jeunes élus politiques 2021 à Séville pour un Green Deal juste

Les six commissions du Comité des Régions couvrent chacune des domaines d'intervention distincts, qui peuvent être résumés comme suit :

- > **COTER** (commission de la politique de cohésion territoriale et du budget de l'UE) est chargée de préparer les travaux du Comité dans le domaine de la cohésion économique, sociale et territoriale, des Fonds structurels, de la politique urbaine, des transports et de la coopération territoriale.
- > **CIVEX** (commission de la citoyenneté, de la gouvernance et des affaires institutionnelles et extérieures) est notamment compétente pour les questions de gouvernance, les relations extérieures et la politique de voisinage, de même que pour l'élargissement et l'espace de liberté, de sécurité et de justice (immigration, asile et sécurité).
- > **ECON** (commission de la politique économique) est compétente, entre autres, pour le marché intérieur, la politique d'entreprise, la politique économique et monétaire, le Semestre européen, les aspects de gouvernance des objectifs de développement durable (ODD), la concurrence et la politique commerciale.
- > **ENVE** (commission de l'environnement, du changement climatique et de l'énergie) assurera la coordination du Pacte vert et est responsable des politiques en matière de lutte contre le changement climatique, d'énergie et d'environnement, de la politique spatiale et de celle concernant les réseaux transeuropéens dans le secteur de l'énergie.
- > **NAT** (commission des ressources naturelles) est responsable des travaux relatifs à l'agriculture, au développement rural, à la pêche, à l'"économie bleue", à la protection des consommateurs, à la santé publique, à la protection civile et au tourisme.
- > **SEDEC** (commission de la politique sociale, de l'éducation, de l'emploi, de la recherche et de la culture) est chargée des travaux dans les domaines de la politique sociale, de l'éducation, de la jeunesse et de la diversité culturelle, ainsi que de l'agenda numérique, de la recherche et de la politique de l'emploi.



Les Présidents des commissions du Comité du Groupe PSE

Après l'élection lors de la réunion du Groupe PSE de juin 2022, les nouveaux présidents des commissions ont été élus. Le Groupe PSE préside désormais deux commissions, NAT et CIVEX.



Présidente commission NAT : Isilda Gomes, membre du conseil municipal de Portimão



Président commission CIVEX : Vincenzo Bianco, membre du conseil municipal de Catane

Les commissions du Comité se réunissent généralement cinq fois par an et les horaires varient en fonction du contenu de l'ordre du jour, d'une demi-journée à une journée entière. Elles se tiennent à Bruxelles, sauf une fois par an, lorsqu'elles sont organisées en dehors de Bruxelles à l'invitation de l'un des membres de la commission du Comité concernée. Les réunions préparatoires du Groupe PSE, présidées par le coordinateur du Groupe PSE concerné, se tiennent normalement de 10h00 à 10h30 dans la salle JDE 53 et servent à préparer la réunion de la commission du Comité. L'interprétation est normalement assurée en anglais, français et allemand. Lors de la réunion annuelle de la commission externe, le calendrier des réunions de coordination des groupes politiques est généralement avancé. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ces réunions se sont également tenues en format hybride ou à distance, sous réserve des restrictions sanitaires, via la plateforme de webstreaming Interactio.

Au nom du coordonnateur du Groupe PSE, le secrétariat du Groupe y donne à ses membres des informations préalables concernant l'ordre du jour de la réunion de commission du Comité et les avis pour lesquels il est prévu de désigner un rapporteur. Dans le cas où plusieurs candidatures à la fonction de rapporteur seraient déposées pour un avis, un vote sera éventuellement organisé lors de la réunion de coordination du Groupe PSE. Des membres du secrétariat du Groupe sont présents aux réunions pour assister les membres et fournir une assistance aux coordonnateurs.

Pour être efficace, il est capital d'être présent à ce rendez-vous et bien informé. En particulier, il est impératif que le Groupe PSE soit en mesure de voter à effectifs complets lors des réunions de commission. Le membre qui ne peut assister à une réunion est prié de se trouver un suppléant de sa famille politique et de signaler cette substitution sur le portail Internet des membres. Dans des cas exceptionnels, le secrétariat du Groupe PSE peut aider à constituer une délégation politique et transnationale.

Il est important d'assister aux réunions de coordination du Groupe PSE, afin d'avoir connaissance des décisions de vote du Groupe, des amendements, de la désignation des

rapporteurs et d'autres éléments politiques ou institutionnelles. Ces rendez-vous donnent aussi aux membres l'occasion de soulever des questions qui intéressent sa vie interne, en rapport avec la commission du Comité concernée. Les rapporteurs (en ce qui les concerne, on se reportera à la section "Qui fait quoi") se doivent d'y assister ; en règle générale, ils y présenteront leurs projets d'avis et tout débat politique auquel ils donnent lieu, et feront le point sur les amendements déposés.

Après cette réunion (normalement entre 10h30 et 11h00), les coordonnateurs politiques de tous les groupes se concertent, avec le président de la commission concernée, son vice-président et son secrétariat, afin de discuter de l'ordre du jour de sa réunion, de la désignation des rapporteurs et des autres points pertinents.

D'ordinaire, les commissions du Comité tiennent annuellement une réunion en dehors de Bruxelles, à l'invitation d'un membre qui les convie à venir dans sa ville ou sa région. Les réunions de coordination du Groupe PSE se déroulent également sur le site de ces manifestations, afin de les préparer, même si les dispositions pratiques peuvent varier – ainsi, une interprétation n'est généralement pas disponible pour ces réunions de coordination PSE tenues ailleurs qu'à Bruxelles.



La vice-présidente du Groupe du PSE, Kata Tüttő, pendant une réunion du Groupe PSE

Les sessions Plénières

Le Comité tient cinq à six sessions Plénières par an, qui ont généralement une durée comprise entre une journée et demi et deux jours.

Dans le cas où un membre est dans l'impossibilité d'y assister, son remplaçant doit obligatoirement être un suppléant de la même délégation nationale que lui, alors qu'une telle règle ne s'applique pas pour les remplacements dans les réunions de commission. Pour éviter les déséquilibres politiques lors des votes en sessions Plénières, il est fortement conseillé aux

membres de veiller à se doter, au sein de leur délégation nationale, d'un remplaçant appartenant à la même famille qu'eux-mêmes.

Avant chaque session Plénière, le Groupe PSE tient une réunion (habituellement entre 10h30 et 13h00) afin de définir des positions communes sur les questions politiques essentielles et d'adopter ainsi, dans toute la mesure du possible, une ligne cohérente pour le vote en Plénière. Ces rendez-vous du Groupe offrent également l'occasion de gérer des questions internes et de débattre avec des orateurs extérieurs qui ont été conviés à s'y exprimer, qu'ils proviennent d'autres institutions ou de cercles plus larges de notre famille politique.



Un meeting de la Plénière

Les organes du Comité des Régions

Le Bureau du Comité

Le Bureau dispose d'une compétence d'ensemble pour les questions de nature financière, organisationnelle et administrative. C'est également lui qui élabore le programme politique du Comité au début de chaque nouveau mandat, contrôle son exécution et coordonne de façon globale les travaux des sessions Plénières et des commissions.

En règle générale, le Bureau se réunit sept à huit fois par an, avant chaque session Plénière tenue à Bruxelles, d'une part, et, d'autre part, sous la forme de deux réunions extraordinaires, qui se déroulent normalement dans l'État membre assurant la présidence du Conseil, dans le but d'encourager le débat politique avec les acteurs locaux et régionaux au sein des pays de l'Union européenne.

Le Bureau est composé comme suit :

- > le président ;
- > le premier vice-président ;
- > un vice-présidents par État membre ;
- > 26 autres membres (selon la taille des délégations nationales) ;
- > les présidents des groupes politiques.

La veille de la session Plénière, le Bureau du Groupe PSE se réunit pour débattre de la réunion du Bureau du Comité qui se tient le même jour et la préparer - sur ce point, on se reportera au paragraphe ci-dessus consacré au rôle du Bureau PSE.

La commission des affaires financières et administratives (CAFA)

La CAFA est une commission consultative du Bureau qui traite des affaires administratives et financières. Elle adopte le projet de budget et soumet la proposition afférente au Bureau et à la session Plénière, pour adoption définitive. Elle débat également de toute question qui est en rapport avec l'exécution du budget annuel ou qui a trait au personnel ou à l'administration en général. Le Comité a constitué cette instance pour faciliter et favoriser des rapports plus étroits avec l'autorité budgétaire, mais aussi pour avoir la garantie que dans la procédure annuelle du budget, ses priorités soient prises en compte et mises en œuvre. La CAFA se réunit cinq fois par an et est présidée par un membre du Bureau.



Président CAFA: Roby Biber, Membre du conseil municipal de Bettembourg

La conférence des présidents

Composée du président du Comité européen des Régions, de son premier vice-président et des présidents des cinq groupes politiques, la conférence des présidents joue un rôle important pour traiter des questions de haute importance politique et contribuer à la définition du programme du Comité par son président.

Groupe de travail sur le Green Deal européen

Le Groupe de travail "Green Deal Going Local" a été créé en 2020 avec trois objectifs spécifiques :

- > fournir une vision transversale sur les nombreux domaines politiques au sein du Green Deal européen et assurer la cohérence des politiques et des dossiers et avis connexes ;
- > renforcer la portée institutionnelle du Comité européen des régions sur le Green Deal afin de placer les villes et les régions au cœur de la voie vers la neutralité climatique ;
- > canaliser les défis auxquels les autorités locales et régionales sont confrontées lors de la mise en œuvre de la transition verte au niveau local et communiquer leurs réalisations et leurs meilleures pratiques afin de faciliter leur reproduction dans toute l'Union européenne.

Le Groupe de travail est composé de treize représentants élus locaux et régionaux. L'efficacité énergétique dans les bâtiments, l'agriculture et les systèmes alimentaires, l'économie circulaire, la décarbonisation des transports, la protection des forêts, la restauration de la biodiversité, la propreté des océans, le zéro-pollution, l'air pur, l'écologisation de nos villes, la connexion des zones rurales, la construction d'une industrie à faible émission de carbone et la mise en place d'une transition juste pour tous : voilà quelques-uns des domaines d'action qui relèvent du Green Deal européen, avec lequel l'Union européenne s'est engagée à devenir le premier continent neutre en carbone au monde d'ici 2050.

Les instances chargées des relations extérieures

***Partenariat Sud et Est*Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM)**

L'ARLEM est une assemblée de représentant/e/s des niveaux locaux et régionaux, qui vise à donner une dimension territoriale à l'Union pour la Méditerranée, tout en maintenant un dialogue politique et en promouvant la coopération interrégionale autour des trois rives de la Méditerranée. L'Assemblée comprend 80 membres et 2 observateur/rice/s. Ses membres sont réparti/e/s à parts égales entre les partenaires méditerranéens¹ et l'Union européenne (32 membres du Comité européen des régions avec un nombre égal de suppléant/e/s). Le Bureau de l'ARLEM définit la stratégie et l'éventail d'activités. La commission pour le développement territorial durable de l'ARLEM élabore des rapports thématiques qui sont ensuite adoptés lors de sa session Plénière annuelle.



Une réunion d'ARLEM

¹ Égypte, Turquie, Algérie, Maroc, Syrie (adhésion actuellement suspendue), Tunisie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Israël, Jordanie, Liban, Mauritanie, Palestine, Monaco, Monténégro (en outre, la Libye participe en tant qu'observatrice).

La Conférence des collectivités régionales et locales pour le partenariat oriental (CORLEAP)

La CORLEAP vise à nouer un dialogue entre collectivités locales et régionales des pays du partenariat oriental et de l'UE. Elle est constituée de 36 membres (avec un nombre correspondant de suppléants) à raison de 18 du Comité et de trois issus de chacun des six États partenaires orientaux : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine.

Groupe de travail sur l'Ukraine

Le Groupe de travail sur l'Ukraine a été créé par le Bureau du Comité européen des régions en avril 2020, sous les auspices de la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux pour le partenariat oriental (CORLEAP), dans le prolongement de l'ancienne task-force sur l'Ukraine, mise en place en 2015. Le Groupe de travail vise à fournir un soutien politique et technique ciblé aux partenaires ukrainiens pour les aider à assurer une bonne gouvernance à tous les niveaux, à renforcer la démocratie locale et à faire progresser la réforme de la décentralisation. Le Groupe de travail est composé de 13 membres et 13 suppléants, dont respectivement quatre désignés par le Groupe PSE.

Depuis que la Russie a lancé une guerre à grande échelle contre l'Ukraine en février 2022, les liens étroits entre les villes et les régions de l'UE et de l'Ukraine ont pris encore plus d'importance et ont non seulement facilité un soutien humanitaire de grande envergure à l'Ukraine, mais ont également abouti à plusieurs accords de coopération. L'Alliance européenne des villes et des régions pour la reconstruction de l'Ukraine a été lancée en tant que plateforme entre les autorités locales et régionales de l'UE et de l'Ukraine afin de coordonner la reconstruction effective et durable de l'Ukraine, de favoriser le dialogue politique, la coopération institutionnelle et la décentralisation, et de fournir à l'Ukraine une assistance aux niveaux local et régional pour ouvrir la voie à l'adhésion de l'Ukraine à l'UE. Vous trouverez plus de détails sur l'Alliance [ici](#).

En octobre 2022, le Comité a adopté à l'unanimité un avis sur "Le rôle des villes et régions de l'UE dans la reconstruction de l'Ukraine", dirigé par Dario Nardella, membre du Groupe PSE, maire de Florence. À partir de là, l'ensemble du Groupe PSE s'engage en 2023 à contribuer à accroître le soutien aux villes et régions ukrainiennes dans leur lutte pour la liberté, dans la reconstruction et dans le processus d'adhésion à l'UE.

Élargissement de l'UE

Les comités consultatifs paritaires (CCP)

Des comités consultatifs paritaires (CCP) sont constitués avec des élus locaux et régionaux des États candidats à l'adhésion à l'UE, à la demande de leur gouvernement et sur la base des dispositions de l'accord de stabilisation et d'association (ASA) ou d'une déclaration officielle du conseil de stabilisation et d'association constitué entre le Conseil de l'UE et le pays candidat concerné. Actuellement, des CCP sont établis avec le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie. Un CCP supplémentaire pourra être créé avec l'Albanie suite à la demande de celle-ci. Ils se composent, en nombre égal, de membres du Comité et d'élus locaux et régionaux du pays partenaire et sont présidés par un des membres provenant du

Comité et un autre de l'État concerné. Les CCM sont co-présidés par un membre du Comité et par un membre du pays partenaire. Ils prennent leurs décisions de manière conjointe et peuvent adopter des rapports, qui sont également adressés au conseil de stabilisation et d'association afférent, mais ils ne sont pas directement associés aux négociations d'adhésion.

Les groupes de travail (GT)

En revanche, les groupes de travail (GT) ne rassemblent que des membres du Comité, et ne comportent aucun représentant permanent issu des pays partenaires. Les élus régionaux et locaux en provenance de ces États partenaires qui participent à leurs réunions varient suivant le thème et le lieu de la réunion. D'une manière générale, ils constituent un point de contact avec les collectivités territoriales des pays partenaires et servent d'instrument pour approfondir des sujets multilatéraux ou bilatéraux spécifiques. Actuellement, il existe deux instances de ce genre, l'une concernant la Turquie et l'autre, avec les pays des Balkans occidentaux (l'Albanie, La Bosnie Herzégovine et le Kosovo²).

Les groupes de travail ont pour rôle essentiel d'approfondir l'analyse politique et l'évaluation que le Comité effectue à propos du processus d'élargissement dans les pays concernés. Les groupes de travail alimentent, par leur réflexion politique, le processus interne de prise de décision du Comité.

Brève information pratique sur les comités consultatifs mixtes et les groupes de travail

- > Nombre de réunions : les membres nommés devraient assister à deux réunions par an, une dans leur pays respectif et une lors des Journées de l'élargissement à Bruxelles.
- > Connaissances linguistiques : un bon niveau d'anglais est requis car, en règle générale, aucune interprétation dans d'autres langues que celle du pays partenaire n'est prévue pour les réunions (sauf pour les vice-présidents).
- > Travail requis : le Secrétariat du Groupe PSE prépare une note d'information en anglais avant chaque réunion et est disponible pour toute question concernant les travaux des CCP/GT.

Groupe de contact du Royaume-Uni

Le Comité européen des régions a créé en 2020 un groupe de contact pour les relations avec les représentants des collectivités locales et des administrations décentralisées du Royaume-Uni afin de garantir la poursuite du dialogue politique avec ces représentants après le retrait du Royaume-Uni de l'UE. Son objectif est de servir de forum pour la poursuite du dialogue et du partenariat politique entre l'UE et les collectivités locales et régionales britanniques, et d'échanger du savoir-faire, notamment sur les questions transfrontalières ; de donner aux collectivités locales et régionales la possibilité de discuter des problèmes ou des opportunités découlant du retrait du Royaume-Uni de l'UE ; de donner aux représentants des collectivités

² Cette désignation est sans préjudice des positions exprimées par les États membres de l'UE sur le statut du Kosovo et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies et à l'avis de la Cour internationale de justice du 22 juillet 2010 sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

locales et régionales britanniques un moyen de discuter de la législation de l'Union européenne qui les concerne, même après le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Le mandat du groupe de contact CdR-Royaume-Uni émane du Bureau du Comité. Le groupe de contact CdR-Royaume-Uni a pour mandat de se réunir deux fois par an (éventuellement trois fois). La délégation européenne du Comité des régions est composée de 13 membres titulaires, sélectionnés de manière à refléter un équilibre politique, géographique et de genre. Les membres titulaires peuvent être remplacés par des membres suppléants. La liste des membres du Comité figure [ici](#). Les représentants britanniques aux réunions du groupe de contact CdR-Royaume-Uni sont sélectionnés conformément aux accords conclus entre les collectivités locales et les parlements, assemblées et gouvernements décentralisés du Royaume-Uni.



Président groupe de contact CdR-Royaume-Uni : Loïg Chesnais-Girard, Président du Conseil régional de Bretagne

Qui fait quoi

Qu'est-ce qu'un coordinateur ?

C'est pour assurer la cohésion entre ses membres et garantir l'adoption d'une approche commune vis-à-vis des travaux consultatifs du Comité que le Groupe PSE désigne, pour chacune des six commissions du Comité, un coordinateur.

Assisté par le secrétariat du Groupe PSE, le coordinateur :

- > assume la fonction de porte-parole du Groupe sur les questions traitées dans les différentes commissions;
- > invite les membres PSE de sa commission à assister, juste avant la tenue de ses réunions, à la réunion préparatoire de coordination;
- > contribue à fixer la position de vote du Groupe sur chaque avis, avec les rapporteurs ou rapporteurs fictifs du PSE;
- > mène la négociation et donne son accord sur la répartition des avis entre les groupes, en s'appuyant sur un système de points qui traduit le poids numérique de chacun d'entre eux;
- > dirige le Groupe, en concertation avec les membres et, le cas échéant, avec les rapporteurs ou rapporteurs fictifs, lors des débats et des votes, dans les réunions de commission et durant la session Plénière;
- > doit être capable de travailler dans une des trois langues de travail du Groupe PSE (anglais, français ou allemand).

Qu'est-ce qu'un rapporteur ?

Un rapporteur est la personne qui élabore un avis, avec l'aide du secrétariat de la commission concernée, de son expert (voir ci-dessous) et du secrétariat du Groupe PSE. Le processus commence normalement par la rédaction d'un "document de travail", qui est destiné à un premier échange de vues en commission et définit la structure de l'avis et quelques-unes de ses lignes de force. Il est opportun que ce document contienne également des questions adressées aux autres membres du Comité, afin de stimuler le débat au sein de la commission. Dans une deuxième étape, ce texte devient un "projet d'avis", qui, au sein de la commission, doit donner lieu à une discussion et à un vote, encadré par une procédure en bonne et due forme pour le dépôt d'amendements.

Le rapporteur joue un rôle important pour faire cheminer l'avis en commission, en fixer le calendrier et proposer de l'amender. Dans cette mission, il bénéficie de l'aide du secrétariat et constituera le principal point de contact pour les responsables de la commission, les députés européens, les syndicats, les partenaires sociaux et les groupes d'influence qui travaillent sur le dossier concerné. Avec le coordonnateur, nos rapporteurs tiendront également le premier rôle pour établir la liste de vote du Groupe PSE.

Le rapporteur a la possibilité de désigner un expert de son choix pour lui prêter assistance dans la rédaction de son texte ainsi que pour les contacts et réunions afférents. Si besoin est, le secrétariat du Groupe PSE peut recommander des noms pour exercer cette fonction. Il aide le rapporteur et l'expert à remplir leur mission.

Qu'est-ce qu'un rapporteur fictif ?

Si c'est un autre groupe qui désigne le rapporteur, le nôtre peut nommer un "rapporteur fictif", qui sera notre personne de référence concernant cet avis, pour lequel il assurera un suivi étroit, déposera des amendements s'il y a lieu, coordonnera toutes les contributions de nos membres, fera, le cas échéant, le lien avec nos coordonnateurs ou rapporteurs d'autres Cs et négociera des modifications avec les autres groupes politiques.

Comment puis-je collaborer avec les secrétariats des commissions du Comité ?

Le secrétariat de chaque commission assiste son président pour en organiser les travaux, ainsi que pour préparer et envoyer tous les documents qui s'y rapportent. Les administrateurs de ce secrétariat travaillent en coopération étroite avec les rapporteurs pour l'élaboration des avis, en se chargeant, par exemple, de rédiger une note de contexte, qui reprend des recommandations sur les principaux messages institutionnels à émettre, ou encore en collectant des faits et des chiffres, en organisant des réunions avec d'autres institutions de l'UE, des parties prenantes, etc. Il aide également les membres de la commission en leur fournissant des informations d'arrière-plan pour les débats auxquels ils doivent prendre part ou toutes les manifestations dans lesquelles ils représentent le Comité.

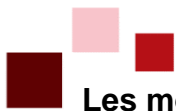
Comment puis-je collaborer avec le secrétariat du Groupe PSE ?

Les membres du secrétariat du Groupe PSE :

- > conseillent le coordonnateur et les membres à propos des travaux des différentes commissions;
- > assurent la liaison avec le secrétariat de la commission en ce qui concerne l'organisation de ses activités;
- > gèrent, pour la diffusion de ses travaux, les services de communication du Groupe;
- > assistent les rapporteurs pour ce qui est des aspects politiques de l'élaboration des avis;
- > facilitent la coopération entre les membres du Groupe qui traitent d'un même dossier dans différentes commissions;
- > font le trait d'union avec les contacts pertinents dans le Groupe parlementaire S&D et auprès des parties prenantes au sein de la famille PSE et au-delà;
- > négocient avec les autres groupes politiques du Comité;
- > prêtent assistance aux membres en ce qui concerne les amendements et les listes de vote;
- > préparent les sessions Plénières (notes d'information, amendements, listes de vote, résolutions, etc.) et les activités qui s'y rapportent;
- > apportent du soutien en termes de communication, notamment pour les contacts avec la presse, les réseaux sociaux, pour les vidéos, etc. (cf. la section "Nos activités en communication").

Le secrétariat du Groupe se tient également à disposition pour répondre à toute question que les membres pourraient se poser à propos du fonctionnement quotidien du Comité.

Pour prendre connaissance des noms, rôles et coordonnées de contact des membres du secrétariat, veuillez-vous reporter la partie "contactez-nous".



Les méthodes de travail

Quelques principes de base

- > **Attribution d'un avis à une commission du Comité** : c'est le président du Comité qui détermine quelle commission sera responsable de l'élaboration d'un avis. Dans le cas d'une proposition d'avis d'initiative, le membre qui en est l'auteur la soumet, par le truchement du Groupe politique auquel il appartient, à la commission responsable, laquelle, après avoir reçu une recommandation positive des coordonnateurs et lui avoir octroyé son approbation officielle, peut ensuite la communiquer au Bureau.
- > **Les avis d'initiative** : le Comité n'a pas imposé de limitation formelle quant au nombre d'avis d'initiative mais sa priorité réside clairement dans les avis que les autres institutions de l'UE sollicitent de sa part concernant des dossiers législatifs. Il est demandé aux membres PSE de discuter à bâtons rompus avec les coordonnateurs et le secrétariat du Groupe sur leurs idées d'avis d'initiative, afin de s'assurer qu'ils soient pertinents au regard de ses priorités et qu'ils se situent dans leur logique.
- > Sur la base d'un système à points, **les coordonnateurs politiques de la commission concernée mènent une négociation** pour déterminer quel sera le Groupe qui élaborera l'avis.
- > **Le Groupe nomme le rapporteur** : après avoir consulté les membres siégeant dans la commission concernée, le coordonnateur PSE émet, lors de la réunion préparatoire de

coordination du Groupe, une recommandation sur la personne qui devrait être notre rapporteur.

- > **Rapporteur fictif PSE** : si l'avis ne lui a pas été attribué, le Groupe PSE peut désigner un rapporteur fictif, qui sera chargé de suivre le dossier suivant notre perspective et de faire le lien avec le rapporteur officiel.
- > **Expert** : chaque rapporteur peut choisir et désigner un expert pour l'aider dans l'élaboration de son avis (il peut s'agir, par exemple, d'un fonctionnaire originaire de la collectivité locale ou régionale du rapporteur, d'un universitaire ou de tout autre spécialiste du domaine traité par l'avis). Il peut assister le rapporteur au cours de toutes les réunions de commission et de la session Plénière où l'avis est examiné, ainsi que lors d'autres réunions organisées durant la phase préparatoire de l'avis avec des représentants des institutions de l'UE et des associations de parties prenantes, ainsi qu'avec d'autres acteurs concernés. Lorsqu'il participe aux réunions en rapport avec l'élaboration de l'avis et à son adoption, il perçoit les mêmes indemnités qu'un membre. C'est le secrétariat de la commission qui gère les aspects administratifs liés à la désignation de l'expert et à son défraiement.
- > **Calendrier** : le secrétariat de la commission du Comité, en coopération avec le rapporteur et après consultation de son président, établit un calendrier qui fixe une date-butoir pour qu'il dépose son projet d'avis, et il arrête une date pour l'adoption du texte en commission, ainsi qu'une proposition pour celle de sa présentation en Plénière. C'est sur leur base que sont déterminés les délais ultimes pour le dépôt des amendements (en commission comme devant la Plénière).
- > **Travailler en équipe** : il est primordial d'assurer la cohérence et la cohésion des positions du Groupe PSE dans chacune des commissions, ainsi que de l'une à l'autre. En conséquence, il importe que tous les membres communiquent de manière efficace avec les coordonnateurs du Groupe PSE et son secrétariat, en particulier lorsqu'ils déposent des amendements ou prévoient des conflits politiques. Pour faciliter ces échanges, un facteur tout à fait essentiel consiste à respecter les délais prescrits pour lesdits amendements, de manière qu'ils puissent faire l'objet d'une vérification préalable avec le rapporteur et les coordonnateurs du Groupe.
- > **Dépôt d'amendements en réunion de commission du Comité et en session Plénière** : le dépôt des amendements s'effectue sur le portail des membres, lesquels doivent utiliser pour ce faire leur nom d'utilisateur et leur mot de passe. Le portail est accessible par le [lien](#) suivant.
- > Pour soumettre des amendements sur des avis qui ont été adoptés à la majorité dans les commissions, il est nécessaire de fournir les signatures de six membres qui leur apportent leur soutien. Le secrétariat du Groupe PSE peut aider à trouver des membres qui, en son sein, soutiennent des amendements qui sont en cohérence avec ses positions, ainsi qu'à obtenir des signatures dans les différentes délégations nationales.

Les membres et leurs assistants/conseillers sont invités à envoyer les projets d'amendements au conseiller responsable du Secrétariat du PSE avant de les déposer. Il s'agit a) de vérifier les aspects techniques des amendements et b) d'en assurer la cohérence politique.

Comment puis-je trouver des documents des commissions du Comité ?

Tous les documents de commission sont disponibles sur le [portail des membres](#).

La politique linguistique

Le Groupe PSE a trois langues de travail, à savoir l'anglais, le français et l'allemand, dans lesquelles les communications écrites à l'adresse de nos membres sont donc normalement assurées. Lors des réunions préparatoires du PSE qui se tiennent avant celles des commissions, une interprétation est également fournie dans ces trois idiomes de travail. Celles du Groupe PSE et de son Bureau sont interprétées dans un maximum de treize langues, en fonction des membres effectivement présents. Pour les séminaires et les réunions extraordinaires hors siège, l'interprétation ne s'effectue que dans un nombre limité de langues, suivant les possibilités qu'offre la salle, les participants, la situation et le public visé.

Communications aux membres

Le Comité et le Groupe PSE communiquent toutes les informations aux membres par courrier électronique. Les membres doivent indiquer l'adresse électronique où ils souhaitent recevoir les informations et, le cas échéant, l'adresse électronique de leur assistant/e.

Les membres peuvent choisir de recevoir les communications dans une des trois langues du Groupe : anglais, français ou allemand.

Opportunités d'emploi et stages

Le Comité des régions publie ses offres d'emploi sur son site Internet. Pour être recruté en tant que fonctionnaire par une institution de l'UE, il faut réussir un concours général organisé au niveau interinstitutionnel par l'Office européen de sélection du personnel. Le Comité européen des régions emploie également des agents temporaires ou contractuels. Les employés d'organismes locaux, régionaux et nationaux ou d'organisations intergouvernementales peuvent également postuler à des postes d'experts nationaux détachés. De plus amples informations sont disponibles [ici](#).

Deux fois par an, le Comité donne au secrétariat du Groupe PSE la possibilité d'accueillir un stagiaire. Les deux périodes de stage vont du 16 février au 15 juillet (session printanière), d'une part, et du 16 septembre au 15 février (session d'automne), d'autre part. Avant d'être choisis pour effectuer un stage rémunéré au sein du secrétariat du Groupe PSE, les candidats doivent passer par une procédure officielle de sélection du Comité.

Par ailleurs, sous réserve des disponibilités et des moyens logistiques et pour autant que les intéressés soient correctement assurés, le secrétariat du Groupe PSE fait également bon accueil à des stagiaires qui, dans le cadre de leur parcours universitaire, souhaitent y effectuer un séjour d'étude. D'une durée pouvant aller jusqu'à quatre mois, ces visites sont fixées et coordonnées en fonction des activités et priorités.

Pour les stages comme pour les visites d'étude, il est possible de [faire acte de candidature grâce au lien suivant](#).

Rejoignez le réseau socialiste européen

Le Groupe du PSE, tout comme son groupe frère au Parlement européen (Groupe des Socialistes et Démocrates), est une organisation membre à part entière du Parti socialiste européen. Il est représenté au sein de tous les organes du PSE et contribue activement à l'élaboration des priorités et des lignes d'action du PSE, en sensibilisant à l'importance de la dimension locale et régionale dans les initiatives du PSE. Le Groupe du PSE coopère étroitement avec le Groupe S&D et d'autres organisations membres du PSE, telles que le PSE Femmes, les Jeunes socialistes européens (YES), la Fondation pour les études progressistes européennes (FEPS) et Rainbow Rose, tout en établissant des réseaux avec les représentants du PSE à la Commission européenne et au Conseil de l'Union européenne.



Les leaders socialistes du PSE lors du Congrès 2022 du PSE à Berlin en octobre.

Pour plus d'information :

- [Parti des Socialistes européens \(PSE\)](#)
- [Groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes & Démocrates au Parlement européen \(S&D\)](#).
- [PSE Femmes \(PES Women\)](#)
- [La Fondation pour les études progressistes européennes \(Foundation for European Progressive Studies - FEPS\)](#)
- [Les jeunes socialistes européens \(Young European Socialists - YES\)](#)
- [Rainbow Rose](#)



Contactez-nous

Numéro de téléphone général du secrétariat du Groupe PSE: +32 2 282 22.23

Courriel général du secrétariat du Groupe PSE: pes-group@cor.europa.eu



Jordi Harrison
Secrétaire-général

jordi.harrison@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 23 12

Langues : FR, EN, ES, IT



Chiara Malagodi
Secrétaire-général adjointe

- > Gestion des RH
 - > Coordination des activités du Groupe PSE
 - > Relations la famille PSE
- chiara.malagodi@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 22 43

Langues : IT, EN, FR, ES

Équipe politique



Matthieu Hornung
Conseiller politique

- > Coordination des activités consultatives du Comité
- > Commission SEDEC
- > Groupe de travail Ukraine
- > Conférence des autorités régionales et locales pour le



Francesco Carteri
Conseiller politique

- > Commission ENVE
- > Pays du voisinage sud
- > Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM)
- > Groupe de travail Turquie



Julien De Ridder
Conseiller politique

- > Commission des affaires financières et administratives (CAFA)
- > Bureau du Comité des Régions et du Groupe PSE
- > Conférence des Présidents

partenariat oriental
(CORLEAP)

- > Groupe de travail CdR-
Royaume-Uni
- > Subsidiarité

matthieu.hornung@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 25 78

Langues : DE, FR, EN, PL



Olga Fotinou

Conseillère politique

- > Commission CIVEX
- > Conférence sur le futur de
l'Europe

olga.fotinou@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 20 86

Langues : EL, EN, FR, IT

- > Coopération décentralisée pour
le développement

francesco.carteri@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 20 48

Langues : IT, EN, FR



Maria Freitas

Conseillère politique

*(actuellement en congé de
maternité)*

- > Commission SEDEC

maria.freitas@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 21 78

Langues : PT, EN, FR, DE, ES

- > Gestion des ressources
budgétaires

julienderidder@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 23 09

Langues : FR, EN, IT



Nicolas Lété

Conseiller politique

- > Commission COTER
- > Commission NAT

nicolas.lete@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 25 40

Langues : FR, EN, ES



Bastian Meić

Conseiller politique

- > Commission COTER
- > Commission ECON
- > CCP Macédoine du nord,
Monténégro et Serbie
- > Groupe de travail Balkans
occidentaux



Katrin Mikolaiczuk

Assistante politique

- > Assistance aux activités
consultatives du Comité
- > Meetings du Groupe PSE

katrin.mikolaiczuk@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 24 06

Langues : DE, PL, EN, FR, ES



Nina Rosstalnyj

Assistante politique

- > Assistance aux activités
consultatives du Comité
- > Meetings du Groupe PSE

nina.rosstalnyj@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 22 37

Langues : DE, UKR, EN, ES

bastian.meic@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 22 55

Langues : DE, EN, HR, NL, FR

Équipe communication



Katja Turck
Coordinatrice de la communication

- > Presse et campagnes
- > Coordination générale des activités de communication
- > Évènements

katja.turck@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 21 69

Langues : DE, EN, IT, FR



Vanessa Paget
Chargée de communication et presse

- > Réseaux sociaux
- > Presse
- > Design graphique et vidéo
- > Site web

vanessa.paget@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 22 63

Langues : FR, EN, ES, IT



Anna Tosetto
Chargée de communication et évènements

- > Relations avec les membres Évènements
- > Focus sur les débats environnementaux

anna.tosetto@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 22 29

Langues : IT, EN, FR



Olga Shylenko
Chargée de média et presse

- > Médias sociaux
- > Presse
- > Vidéo
- > Focus sur l'Ukraine

olga.shylenko@cor.europa.eu

+32 (0) 2 282 23 81

Langues : UKR, RU, EN, FR